

Le 6 novembre 2018, le conseil communautaire de la CCICV a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les modalités d'élaboration de ce plan sont définies à travers la délibération n° 2018-11-06-137.



## Le PCAET, C' est quoi ?

Le PCAET est un projet territorial local de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique énergie – qualité de l'air – climat autour des axes d'actions suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

En d'autres termes, il s'agit pour la CCICV et ses communes d'élaborer son plan d'actions territorial pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques afin de limiter les changements climatiques en court.

## Pourquoi un PCAET pour la CCICV ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a renforcé le rôle des intercommunalités et désigne les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, coordinatrices de la transition énergétique. La CCICV, comme les autres EPCI, a donc hérité d'une responsabilité importante, face à un enjeu majeur et complexe.

Or, on considère que les collectivités sont responsables directement de 15 % des GES et indirectement de 50 % par leurs décisions en matière d'aménagement et d'urbanisme. La Communauté de Communes et ses communes membres doivent donc définir ensemble le chemin à tracer pour répondre à cet enjeu commun en agissant sur leur mode d'action, leurs compétences et en incitant les acteurs du territoire et la population à agir également à leur échelle.

## Le contenu du PCAET

Règlementairement, le PCAET comprend :

- ✓ un diagnostic ;
- ✓ une stratégie ;
- ✓ un programme d'actions ;
- ✓ et une évaluation environnementale (à soumettre à l'autorité environnementale).

Il comporte des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.

Le diagnostic et l'identification des enjeux principaux seront réalisés durant l'année 2019 avec l'appui d'un bureau d'études et d'ateliers de concertation avec les partenaires techniques et les communes.